



Paris, le 07 octobre 2020

Monsieur Marc PAPINUTTI
Directeur Général des
Infrastructures, des Transports et
de la Mer
Tour Séquoia
92055 LA DÉFENSE CEDEX

Monsieur le DGITM,

Vous avez initié en 2019 le projet RRN 20-30 qui est issu du rapport Rapoport-Roche, dont d'ailleurs nous attendons toujours la communication, celui-ci provenant du rapport du Conseil d'Orientation des Infrastructures (COI).

Avec maintenant le projet de loi 3D, nous considérons que ce projet remet en cause la pérennité du Service Public, des DIR et du réseau routier national qu'elles ont en charge, laissant planer beaucoup d'inquiétude sur l'avenir des personnels.

Les organisations syndicales représentatives des personnels des DIR vous avaient alors interpellé, et en accord avec la DRH du MTES, vous aviez annoncé la mise en place de réunions régulières de suivi sur l'avancement des travaux du projet RRN 20-30.

Nous avons pu nous rencontrer deux fois en 2019, sans réelles avancées concrètes, l'année 2020 a été perturbée par l'arrivée de la Covid 19 mais cela n'a pas arrêté vos services qui ont continué à travailler sur ce projet, la preuve en est la sortie, dans la plus grande discrétion durant les vacances estivales, du Décret n° 2020-1064 relatif aux conditions de classement de certaines sections de route dans la catégorie des autoroutes.

Ce décret offre de nouvelles possibilités de transfert du réseau routier national et sème le trouble parmi les personnels des DIR. Et ce, d'autant plus que les directeurs des DIR travaillent à un nouveau régime indemnitaire basé sur l'individualisme et la dégradation des conditions de travail par de nouvelles organisations qui ne respectent aucune réglementation.

Enfin en dernier lieu nous faisons le constat que vous n'avez pas respecté votre parole concernant le suivi de l'avancement de vos travaux sur ce projet cette année.

Nous restons opposés au projet RRN 20-30 et à la destruction du service public des DIR, nous revendiquons un service public de l'État financé par l'impôt, rendu au citoyen qui permet à tout un chacun de circuler librement et sans surcoût dans le pays, et nous sommes particulièrement attachés et mobilisés pour défendre et obtenir des garanties pour les fonctionnaires et agents que nous représentons qui jour après jour avec un sens aigu du service public veille au quotidien à toutes heures et par tous temps à la continuité et à l'entretien du réseau routiers national.

C'est pourquoi nous vous demandons, par ce courrier, une audience dans les plus brefs délais afin de reprendre le suivi de vos travaux sur le projet RRN 20-30 mais aussi pour obtenir des explications sur le bien-fondé de la publication de ce décret 2020-1064 qui ne correspond pas à la teneur des échanges que nous avons eu précédemment.

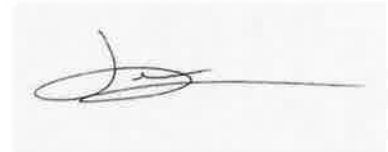
Dans l'attente, je vous prie de croire, Monsieur le DGITM, en l'expression de notre considération.

Le Secrétaire général du SNPTRI CGT



Gaëtan SILENE

Le Secrétaire général du SNP2E-FO



François DENEUX